

COMPTE RENDU SÉANCE du 04 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/12/2024

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 20/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA, Maire.

7 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, Mme Florence JOUNY, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Mathieu VERDIER, M. Jacques JOUNY.

3 Absents excusés ayant donné procuration : M. Cédric GIL à M. Benoit de GUIGNÉ, Mme Elise AMIET à M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG à Mme Hélène GOGA.

1 Absente : Mme Charlotte LHUISSET-ZORZI

Le quorum est atteint.

M. Benoit de GUIGNÉ été désigné secrétaire de séance

1- Approbation de la séance du 19 décembre 2024 / délibération 2025/01

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2-Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 / délibération 2025/02

Crédits votés au BP 2024 -crédits ouverts au 16 Remboursement dette	RAR 2023 inscrits au BP 2024	Montant Total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre des 25% en attente du vote du BP 2025
879 008.78 €	247 613.78 €	631 395.00 €	157 848.75 €

- Dépenses à mandater /Voirie opération 022/ article 203
 - maîtrise d'œuvre marché Rouquey (situations 5 et 6) pour un montant de 6 413.70 €
 - maîtrise d'œuvre 2 ème marché RD240 pour un montant de 19 980 €
 - bons de commande SCE marché gestion des eaux pour un montant de 15 786 €

- Dépenses à mandater /Mairie opération 035
 - toiture atelier / services techniques pour un montant de 3 360.00 € (article 2131)
 - toiture cantine et réserve pour un montant de 2851.20 € (article 2131)

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte ces dépenses qui seront inscrites au budget 2025 selon les opérations référencées.
- Autorise le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du BP 2025.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **accepte** ces dépenses qui seront inscrites au budget 2025 selon les opérations référencées.

3- autorisation à Madame le Maire d'engager les démarches pour l'achat des parcelles sur la D10

Madame le Maire fait un point sur les terrains cadastrés:

C 664 Rouquey sud 00 ha 91a 73 ca et **C 666** Rouquey sud 00 ha 01a 43 ca

Pour une surface totale de 00 ha 93 a 16 ca soit **9 316 m²**.

Les parcelles situées le long de la route Départementale 10 sont en Zone A et grevées de la servitude **Vu** le plan de bornage et de reconnaissance de limites établi par le cabinet de géomètres Abac Géo Aquitaine, **Considérant** la proposition de vente de ces parcelles par les propriétaires à Mme le Maire de Tabanac, Mme le Maire propose au conseil municipal d'acheter ces parcelles au prix **de 10 000 €** afin de pouvoir envisager de créer un parking relais dans la continuité du réaménagement de la place de Rouquey et pour les usagers des lignes de bus qui circulent sur la D10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte** l'achat et le montant proposé à l'unanimité des membres présents ou représentés et donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous documents à l'application de la présente délibération

4- autorisation d'engager la 2^{ème} tranche de travaux pour la rénovation de la place de Rouquey/ délibération 2025/04

Monsieur Delpont expose aux conseillers les enjeux pouvant leur permettre de décider d'aller au bout du travail engagé pour la rénovation de la place de Rouquey, et argumente sur plusieurs points :

-L'utilité du projet :

. Répondre à l'attente des habitants de toute la commune de bénéficier d'un pôle de rencontre informel à l'abri de la pluie et du soleil

. Créer un terrain de jeux pour enfants et adultes

. Offrir des services aux visiteurs pour les fidéliser et les attirer

. Mettre en avant et vendre les produits de la commune

Certains conseillers restent dubitatifs

-Le site choisi : n'aurait-il pas mieux valu faire ce projet dans le bourg en haut du village ?

. non car Rouquey est une entrée de Tabanac facilement identifiable partant de l'axe majeur qu'est la D10

. c'est une des deux plus fortes concentrations d'habitants du village

-L'esthétique architecturale :

Des doutes ont été émis sur certains partis pris de conception de la halle

Après présentation des 2 projets successifs et débat, il n'a pas été possible de dégager une unanimité sur le choix final.

-Gestion et animation du site : *quid du risque d'inutilisation et de dégradation ?*

. l'association du quartier « Les amis de la Fontaine » est prête à s'impliquer dans la vie du site

. le travail supplémentaire pour les services techniques de la mairie est absorbable

. on pourrait imaginer de louer le site pour de l'événementiel respectant les attentes des habitants en matière de nuisances sonores

-Stationnement : *les problèmes de stationnement pourraient empirer ?*

. Le stationnement sera maintenu sur la place (une douzaine d'emplacements)

. un nouveau parking est envisagé de l'autre côté de la D10 (achat du foncier en cours)

-Adhésion des habitants :

. les habitants sont venus nombreux aux 3 rencontres proposées concernant le projet

. Seules deux inquiétudes se sont manifestées : le bruit et le stationnement (cf réponses)

-Ambition et dimension

. C'est l'occasion de donner une image qualitative de la commune et de ne plus être la commune où rien ne se passe.

. Il n'est pas question d'y organiser de grands événements générateurs de bruit pour le voisinage

-Coût : *comment faire face à ces dépenses ? A-t-on les moyens de nos ambitions ? Qu'en dit la tutelle financière de l'État ?*

. Le reste à charge pour la commune de près de 400 000 €

. C'est inférieur à la capacité d'autofinancement de la commune

. Les membres de la commission des finances avaient, au départ du projet, considéré que l'engagement de la commune ne devait pas aller au-delà de 400 000 €

. A l'automne dernier, Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP a considéré que le

projet était compatible avec l'état des finances de la commune et a conseillé de se pencher sur la solution d'un emprunt.

. Restant préoccupés par l'impact financier du projet, des conseillers demandent qu'une analyse fine du choix de la solution emprunt soit faite.

-Priorité et urgence : n'y avait-il pas plus important à faire et cela obère-t-il d'autres projets ?

. Le projet figurait dans le programme de la liste municipale en 2020.

. Hors les travaux routiers, c'est le seul projet prêt à être lancé dans les 3 ans qui viennent, voire plus loin
Qu'est-ce qu'on manque si on ne mène pas le projet au bout ?

. Si la halle ne se fait pas, on ne pourra pas réaliser le bâtiment services : toilettes, eau, électricité, poubelles, réserve tables et chaises, site de vente

. Sans la halle, le site restera inachevé

. On se doit d'aller jusqu'au bout du travail engagé, pas de projet de revitalisation sans la halle.

Vu la délibération n°2024/28 engageant les travaux de la tranche ferme de la place de Rouquey pour l'estey et ses abords,

Considérant le démarrage des travaux de cette tranche ferme le **17 février 2025**,

Suite à l'exposé de M.Delpont, Mme le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager les travaux pour la tranche conditionnelle décrite ainsi :

Construction d'une halle + un boulodrome + un parking de la place de Rouquey

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **5 voix POUR (Hélène GOGA André DELPONT Christian RAPIN et Eric Carlsberg et Elise Amiet par procuration) et 5 ABSTENTIONS décide** d'engager la tranche conditionnelle des travaux pour la renaturation de la place de Rouquey.

Restant préoccupés par l'impact financier du projet, des conseillers demandent qu'une analyse fine du choix du financement soit faite.

5-Solidarité avec la population de Mayotte/ délibération 2025/05

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Mme le Maire tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, elle propose au conseil municipal de la commune de Tabanac de contribuer à soutenir financièrement les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **6 voix CONTRE et 4 voix POUR (Hélène GOGA André DELPONT et Eric Carlsberg et Elise AMIET par procuration) décide de ne pas approuver** un soutien financier à la population de Mayotte.

6-Questions diverses

* Informations diverses et dates à retenir :

-repas des aînés réservé aux tabanacais ayant 75 ans au **29/03/2025** (déjeuner et animation au Restaurant Le Robinson à Quinsac offert par la municipalité et le CCAS).

-journée du bien-être, organisée par l'ASCT les **samedi et dimanche 12 et 13 avril 2025** à la salle des fêtes.

- la prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra le **mardi 01 avril 2025 à 18h30** (vote du Budget envisagé

- le PC 03351824X007 du lot D en vente à la Zone Artisanale a été accordé, la vente pourrait donc bientôt avoir lieu au bénéfice de la commune.

* M.Delpont indique qu'un contrat de prestations de services a été signé avec M. Clément Trumeau pour travailler sur le projet Life street HP Reno financé par l'Europe (pompes à chaleurs).

* M.Rapin informe les conseillers :

- de plusieurs propositions de devis qu'il a reçus pour changer le tracteur Valtra des services techniques et demande que Messieurs Verdier et GUIGNÉ l'aident à choisir. Ces derniers demandent combien il reste d'emprunt à payer dessus et la SGM s'engage à leur répondre au plus vite pour trouver la meilleure solution de reprise et d'achat.

– de la signature de l'avenant à la promesse de vente du site Moulin Carreyre en tant que Président du SIVOM suite à plusieurs relances de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Mme le Maire, Hélène GOGA

M.Benoit de Guigné, secrétaire de séance

